

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2014

MODULATION CONTRIBUTIONS ENTREPRISES - (N° 1874)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF8

présenté par
M. Sansu, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 12, après les mots :

« servent de »,

insérer le mot :

« première ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.